

MARCHAND, LEMIEUX

AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE
NATHALIE BRIÈRE
PAUL CHARBONNEAU
YANNICK CHUIT
JOSÉE DELAND
CHRISTIAN HOUDE
LINE JANELLE
JEAN-FRANÇOIS LACASSE
JACINTE LAFONTAINE
LUCIE LALONDE
JULIE LAPIERRE
LOUIS LEGAULT
NICOLE LEMIEUX

GILLES MARCHAND
F. JEAN MOREL
MARIA MOUDFIR
CATHY NOSEWORTHY
JOCELYNE PAQUETTE
PASCAL PARENT
MICHEL PASINI
DOMINIQUE PICHÉ
LOUIS PRÉVOST
JEAN RAJOTTE
SYLVY RHÉAUME
JEAN-OLIVIER TREMBLAY
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX
HYDRO-QUÉBEC
75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4^e ÉTAGE
MONTRÉAL H2Z 1A4
TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 2068
TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Le 2 novembre 2001

Par courriel et par messagerie

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Case postale 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

OBJET : Demande d'approbation de modification aux tarifs généraux de grande puissance - tarif H et tarif de dépannage LD
Dossier de la Régie : R-3466-2001
Notre dossier : S-25331/NL/FJM

Chère consœur,

La présente fait suite à la vôtre du 30 octobre dernier par laquelle vous demandiez aux participants dans la cause mentionnée en titre de faire connaître à la Régie le temps requis pour la présentation de leur preuve, les noms de leurs témoins et le temps estimé pour le contre-interrogatoire des témoins des autres parties, s'il y a lieu.

La demanderesse Hydro-Québec compte présenter sa preuve en chef pendant une vingtaine de minutes, au plus.

Ses témoins seront Monsieur Richard Aubry, directeur principal, Vertes Grandes entreprises, Monsieur Michel Bastien, directeur, Affaires réglementaires et tarifaires et Monsieur Albert Chéhadé, chef, Tarification à la Direction des Affaires réglementaires et tarifaires. Ces trois témoins sont connus de la Régie et leurs curriculum vitae sont joints à la présente comme pièces HQD-1, Documents 2.1 à 2.3.

MARCHAND, LEMIEUX

2

Hydro-Québec se réserve le droit de contre-interroger les témoins des intervenants CERQ et S.É./STOP si leurs témoignages oraux à l'audience le requièrent. Ces contre-interrogatoires, le cas échéant, seraient toutefois limités à une quinzaine de minutes.

Copie de la présente et des pièces y jointes est envoyée, ce jour, par courriel seulement, aux intervenants dont les noms apparaissent à la liste en annexe.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

MARCHAND, LEMIEUX

F. Jean Morel

FJM/cl

Pièces jointes

c.c. Intervenants - R-3466-2001 (liste en annexe)
(par courriel seulement)